

Sarlat le / /2012

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande et vous remercions pour l'intérêt que vous apportez à notre camping pour vos prochaines vacances au cœur des plus beaux sites touristiques du Périgord noir (grottes diverses et variées, châteaux, villages classés parmi les plus beaux de France, etc...).

Labellisé Camping Qualité, le domaine est situé à Sarlat sur un site boisé et vallonné propice à la détente et au calme, le centre-ville et la rivière la Dordogne sont à 3 km. Le camping possède 122 emplacements dont 20 cottages délimités par des haies, et s'étend sur 4 hectares. Il est doté d'une **piscine chauffée de 100 m²** (slip de bain obligatoire), d'une **pataugeoire de 23m²** et d'un **espace de jeux aquatiques de 50m² pour enfants** (piscine interdite aux visiteurs), **sanitaires modernes, salle de bain bébé et laverie**. Diverses animations sont proposées dans le respect du repos du chacun: soirées disco, loto, concours de pétanque, jeux pour enfants, soirées quiz, etc... mais aussi différentes possibilités de vous divertir accès internet + Wifi (gratuit), sortie canoë, location de vélos (piste cyclable à 1 km), **terrain multisports (football, basket, etc...) pour enfants**, ping-pong, équitation à 2 km, terrain de golf à 4 km. Dépôt de pain tous les jours. Afin de vous restaurer bar et snack à emporter sont à votre disposition. Une **aire de services camping-car et un service de bus** sont proposés au départ du camping vers le centre-ville avec 6 rotations par jour. Pour vos courses, un supermarché se situe à 1,3 km.

Dans l'attente de vous souhaiter la bienvenue, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos cordiales salutations.

Catherine et François JOURDAN

TARIFS 2012 EN COTTAGE O' HARA	MONTFORT (27 m²) année 2006 et 2012 4/5 personnes maximum terrasse en bois ½ couverte de 7 m ² salon de jardin ,transat, 1 chambre avec lit de 140 + 1 chambre avec 2 ou 3 lits de 80, cuisine équipée, salle de bain, wc, chauffage, branchement TV	BEYNAC (35 m²) année 2009 et 2012 6 personnes maximum terrasse en bois ½ couverte de 10 m ² salon de jardin ,transat, 1 chambre avec lit de 140 + 2 chambres avec 2 lits de 80, cuisine équipée, salle de bain, wc, chauffage, branchement TV
01/04 AU 30/06 01/09 AU 30/09	260 € pour 4 Pers / 280 € pour 5 Pers	310 €
25/08 AU 01/09	380 € pour 4 Pers / 400 € pour 5 Pers	430 €
30/06 AU 07/07 18/08 AU 25/08	440 € pour 4 Pers / 460 € pour 5 Pers	500 €
07/07 AU 28/07	560 € pour 4 Pers / 580 € pour 5Pers	630 €
28/07 AU 18/08	610 € pour 4 Pers / 630 € pour 5 Pers	680 €
2 nuits du 1/04 au 26/05 et du 15/09 au 30/09	52 € pour 4 Pers / 58 € pour 5 Pers par nuit	63 € par nuit
À partir de 3 nuits du 1/04 au 26/05 et du 15/09 au 30/09	41 € pour 4 Pers / 48€ pour 5 Pers par nuit	55 € par nuit

Tarif spécial couple 240 € la semaine du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09

ANIMAUX INTERDITS EN COTTAGE

NB: Location télévision 25 € la semaine ou possibilité de venir avec votre télévision.

Période du 26/05 au 14/07 et du 25/08 au 15/09: location à la semaine, arrivée et départ le samedi (séjour plus court possible suivant disponibilité, nous contacter).

Période du 14/07 au 25/08: location à la quinzaine, arrivée et départ le samedi.

Toutes les arrivées se font à partir de 15h et tous les départs jusqu'à 10h. Une assurance facultative en cas d'annulation ou d'interruption de séjour incluant également de nombreux avantages est proposée par retour de contrat (voir ces conditions au dos de cette feuille). Le tarif ne comprend pas: les draps, taies d'oreillers, le linge de toilette et de ménage, le nettoyage de l'hébergement (sur demande 50 €), la taxe de séjour 0,50 € jour/pers (exonération pour les personnes de 0 à 12 ans).

Horaires d'ouverture de la réception: 8h-12 h et 14h-20h - Ouverture du camping du 1^{er} avril au 30 septembre

RESERVATION COTTAGE

entre: PARC HÔTELIER DE PLEIN AIR / CAMPING « Les Acacias »

Bourg de la Canéda 24 200 SARLAT Siret: 429 641 277 00018 APE/ 552 C

ET

NOM (Mr,Mme,Mlle).....PRENOM:.....

ADRESSE:.....CODE.POSTAL:.....

VILLE:.....PAYS:.....E.MAIL:.....

TELEPHONES FIXE ET PORTABLE:.....

ARRIVÉE LE :à partir de 15h. DÉPART LE :avant 10h

NOMBRE DE PERSONNES DE 0 à 12 ANS:.....NOMBRE DE PERSONNES DE 13 ANS ET +:.....

Veuillez cocher le choix de votre cottage: O'hara Beynac • O'hara Montfort •

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de règlement, réservation, tarifs et je les accepte.

Je joins mon règlement de€ correspondant à 25% de la location + 10 € de frais de dossier (ces frais de dossier sont facturés uniquement pour les séjours du 30/06 au 31/08) par:

Chèque (à l'ordre de: camping les Acacias) / ANCV

ou • Virement bancaire (Code IBAN FR76 1333 5003 0104 7754 9995 631-Code BIC:CEPAFRPP 333)

Fait à Le..... Signature :

Comment nous avez-vous connu? L'office du tourisme • Guide du routard • Internet • Guide Michelin •

Bouche à oreille Guide officiel camping caravanning • Camping qualité • Déjà venu au camping

Autre:

Espace ci-dessous réservé à vos demandes particulières dans la mesure de nos possibilités:



----- (à découper et à nous retourner) -----

CONTRAT DE LOCATION D'UN HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Utilisation des lieux :

Le locataire bénéficiera de la location d'une manière paisible et en fera bon usage conformément à la destination des lieux, **les locations sont strictement non-fumeurs. Les locations sont conçues pour une capacité d'accueil déterminée dans l'état descriptif, la direction refusera toute personne supplémentaire dépassant le nombre de couchage de la location**, celle-ci ne peut également en aucun cas bénéficier à des tiers sauf accord préalable de la direction cela pouvant entraîner l'expulsion sans remboursement. **Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine et devront systématiquement se présenter à la réception dès leur arrivée (tarif 2 euros/jour).**

Inventaire et état des lieux :

L'inventaire du mobilier et les divers équipements seront faits au début et à la fin du séjour par la direction et le locataire. A son départ le locataire s'engage à rendre la location aussi propre et l'inventaire aussi complet qu'il l'aura trouvé à son arrivée (possibilité de nettoyer le cottage par le service de propreté du camping au coût de 50 euros).

Dépôt de garantie (ou caution)

Le montant du dépôt de garantie de 200 € sera restitué au locataire au moment du départ. En cas de pertes, dégradations d'éléments du cottage ou frais de nettoyage occasionnés par le locataire, le montant de ce dépôt sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement et dans ce cas la caution pourra être rendue 1 mois après le départ du locataire si un montant précis des frais ne peut être établi au moment de la restitution des clés.

Animaux :

La présence d'animaux familiers n'est pas autorisée dans le cottage.

Cas particuliers :

Il ne sera accepté qu'un seul véhicule sur l'emplacement (sauf modèle Beynac 2 véhicules maximum), tout véhicule supplémentaire devant être placé sur le parking. Le locataire doit être assuré pour sa responsabilité civile étendue à la pratique de camping-location-villégiature (location de vacances).

Paiement/ Modalités de règlement :

La réservation deviendra effective dès que le locataire aura retourné celle-ci accompagnée des arrhes d'un montant de 25% du séjour + 10€ de frais de dossier (ces frais de dossier sont facturés uniquement pour les séjours du 30/06 au 31/08), un courrier de confirmation sera alors envoyé. **Le solde de la location sera versé 20 jours avant l'arrivée pour les séjours du 30/06 au 31/08, autres dates le solde de la location se fera à l'arrivée du locataire.**

Conditions d'annulation et d'interruption du séjour :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée :

a) Avant l'entrée en jouissance: les arrhes et le solde de la location restent la propriété de la direction si celle-ci intervient 30 jours avant l'arrivée, au-delà les arrhes seront restituées (déduction faite de 30 euros de frais de dossier).

b) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat : passé un délai de 24 heures et sans avis notifié à la direction, le présent contrat est considéré comme résilié et le propriétaire peut disposer de son cottage.

c) En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement par le camping.

d) Une assurance facultative annulation et interruption de séjour (décès, vol de voiture, maladie etc...) est proposée par retour de contrat, celle-ci sera prioritaire au contrat de location du camping en cas de souscription.

Règlement intérieur: Les locataires sont tenus de respecter le règlement intérieur du camping dès leur arrivée.